

HUGO SOIE ENNOBLISSEMENT



UNE TRADITION DE QUALITÉ
ET DE SAVOIR FAIRE



FICHE SIGNALÉTIQUE

- Date de naissance: 1818
- Lieu: Saint Just Saint Rambert (42)
- Aujourd'hui: Teinture et apprêt toutes fibres
- Marché: Principalement la haute couture et le prêt à porter haut de gamme.
- Domaine : Soierie
- Nombre de salariés: 30
- Chiffre d'Affaires: 2.3 millions d'Euros



TEINTURE INDUSTRIELLE



● Atelier Jigger



● Atelier Over flow

TEINTURE SEMI-ARTISANALE

● Atelier Tourniquet



● Atelier Cadre



● Atelier Oriflamme



FINITION

● Rame d'apprêts



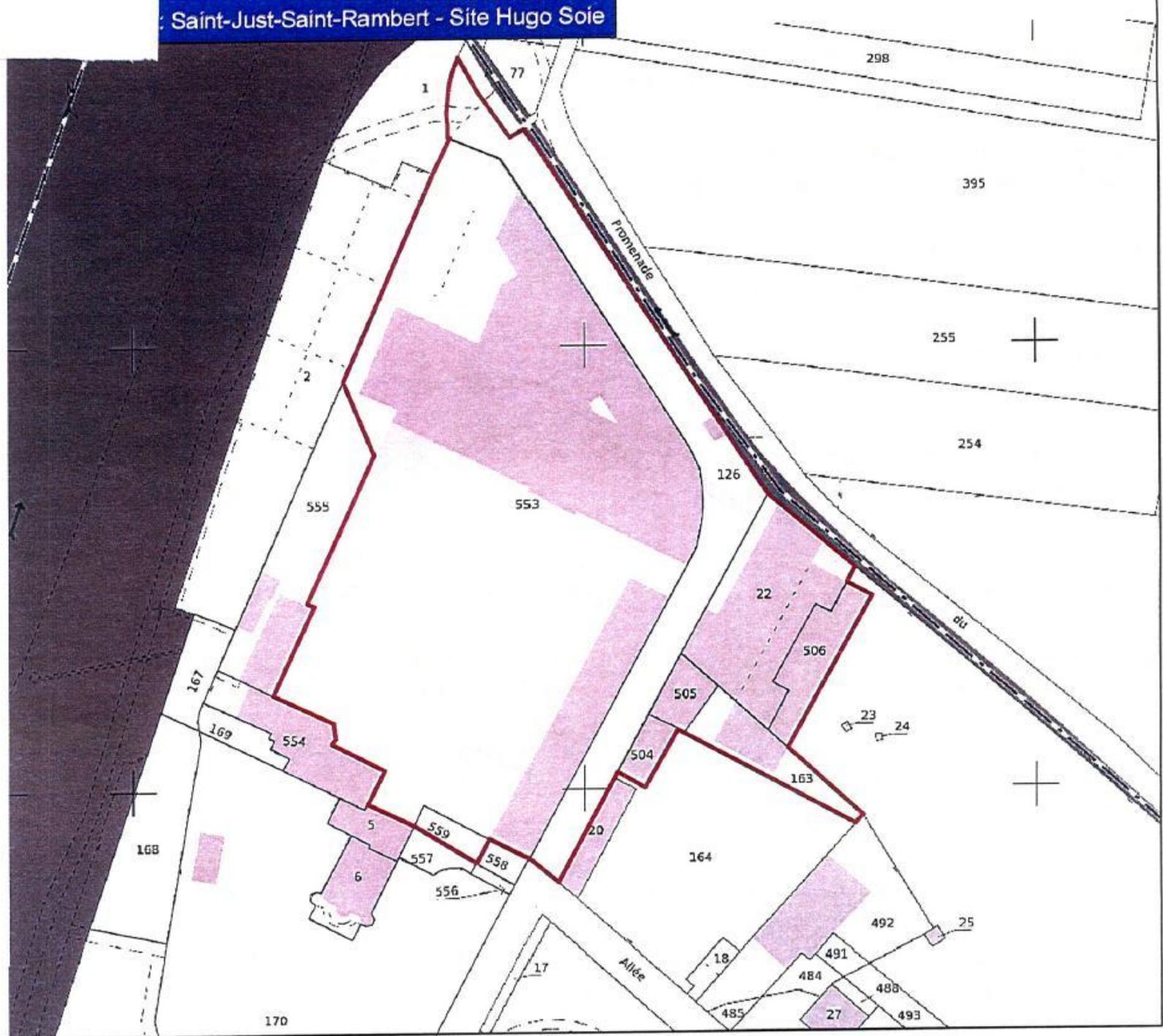
● Machine à vieillir :
Zéphira

LES DIFFÉRENTES CRUES

- ✘ Crues décennales : 1996 – 2003
 - * débit environ 2 300 m³/s
- ✘ Crues trentennales : 1980 – 2008
 - * débit environ 3 200 m³/s
- ✘ Crues centennales : 1910, pas de barrage
 - * environ 5 000 m³/s

● La topographie de l'usine HSE a évolué de telle sorte que les crues décennales ne perturbent pas son fonctionnement excepté, durant la montée des eaux car la Loire reprend alors son lit initial et l'eau entoure l'usine.







LES MESURES

- ✘ Remplacement du bassin de décantation par une cuve de 650 m³ pour l'homogénéisation
- ✘ Mise en hauteur de la chaudière de production vapeur et du transformateur électrique
- ✘ Choix précis du type d'assurance (valeurs assurées, valeurs à neuf, vétusté déduite type de franchise)



PROBLEMATIQUE DU RISQUE INONDATION

Bien le cerner :

- ✘ Débit prévisible de 12 à 24 h à l'avance
- ✘ Avoir une procédure d'alerte avec les autorités compétentes (chez nous, le Maire)
- ✘ Avoir une procédure de préparation en interne
- ✘ Obtenir une bonne assurance même si elle est couteuse (problème : bien dissocier chaque risque inondation, vol, incendie etc.... pour que les coûts et les franchises soient bien ciblés)
- ✘ Essayer de mettre en hauteur, hors crue, la plupart des activités et le périphérique de l'entreprise

CE QUE NOUS NE MAITRISONS PAS

- ✘ Erreur d'évaluation dans l'information
- ✘ Les contraintes données à EDF pour la régulation des débits de la Loire (à titre indicatif et donner sous toute réserve)
 - + Pas d'intervention préfectorale jusqu'à un débit de 500 m³/s
 - + Entre 500 et 1 500 m³/s : intervention du Préfet
 - + Au-delà de 1 500 m³/s : une certaine liberté est donnée
 - + Du 15 Juin au 15 Septembre, maintenir le niveau d'eau au plus haut pour que le lac soit accessible aux sports nautiques.

CE QUE NOUS NE MAITRISONS PAS...

- ✘ La crue en elle-même car c'est la nature qui décide.
- ✘ Les ordres d'évacuation qui sont parfois contradictoires entre avis préfectoral et celui des pompiers sur place.

JOURNÉE DU DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2008

- ✘ A 8h : appel chez moi en Alsace du Maire de St Just St Rambert : une crue de type 2003 est annoncée pour 12h30, fin de la crue vers 17h.
- ✘ 8h30 : appel des salariés disponibles par précaution pour mise hors d'eau de certains matériels
- ✘ 12h : appel de la télésurveillance m'annonçant l'arrêt d'alimentation électrique de l'usine.
- ✘ 13h : départ de Mulhouse pour rallier St Just St Rambert.
- ✘ 16h30 : les routes sont coupées à Lyon sur l'A47 (problème du Giers) : obligation de prendre des petites routes où l'on roule tant bien que mal
- ✘ 19h : arrivée à St Just St Rambert : la route d'accès à l'usine est interdite, les pompiers et le personnel d'HSE est sur place
- ✘ 19h30 : visite rapide à la lampe électrique des locaux : de l'eau et de la vase partout, portes enfoncées, mobilier sans dessus dessous ...
- ✘ 20h : appel au réseau de dirigeants pour conseils en cas de sinistre



● Barrage de Grangent



● Magasin HSE



● Tri magasin



● Droguerie

JOURNÉE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2008

- ✘ Rendez-vous à 7h devant l'usine
 - + Répartition des tâches et équipes
 - + Une personne est chargée d'acheter bottes, gants, balais, racloirs et seaux.
 - + Tous les dégâts sont photographiés, éventuellement constat d'huissier
 - + Appel de la société d'assurance pour désignation d'un expert
 - + Appel à la société d'experts pour obtenir un « expert d'assuré » (prise en charge par la compagnie d'assurance)
 - + Appel aux sous traitants habituels (électricité : asséchage et remise en état du poste de distribution)
 - + Appel à EDF et GRDF pour convenir d'une date de remise en charge des réseaux.
 - + Obtenir de l'assureur le fait de commencer la remise en état avant le passage de l'expert
 - + Demander à la Mairie que la zone sinistrée passe en catastrophe naturelle (valable pour les mal-assurés et plutôt décision contre productive dans certains cas)

AVANTAGE D'AVOIR UN EXPERT D'ASSURE

- ✘ C'est lui l'interlocuteur de l'expert d'assurance
- ✘ C'est lui qui fait le chiffrage des éléments endommagés, même s'il n'y a pas de facture
- ✘ C'est lui qui évalue le montant global du dommage et qui fait appel aux avances à verser des indemnités
- ✘ C'est lui qui prépare le calcul des pertes d'exploitation subies
- ✘ C'est lui qui interprète exactement les garanties stipulées dans le contrat
- ✘ C'est lui qui, en votre nom, négocie le montant de l'indemnité

CRUE DU 2 NOVEMBRE 2008

- ✘ 1 M d'eau dans les ateliers, bureaux et magasin
- ✘ 1 semaine et demi d'arrêt total
- ✘ 1 semaine de travail perturbé
- ✘ 9 mois de montage du dossier d'indemnisation (30% d'un plein temps)
- ✘ 960 000 € de dégâts indemnisés

CE QU'IL FAUT SAVOIR ...

...c'est qu'en privilégiant la rapidité de redémarrage, on peut s'exposer à des avaries ultérieures, appareils (électronique) tombant en panne dans les 2 ans qui suivent.

(par exemple, plusieurs variateurs électroniques séchés et remis en marche ont dû être changés, ainsi que plusieurs moteurs qui ont été étuvés)

3^{ÈME} PHASE : ETUDIER LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE POUR SE PRÉSERVER D'AUTRES INONDATIONS

Dans le cas de la Loire, l'état a mis en place une institution adhoc EPL (Etablissement Public Loire) qui a proposé ses services par l'établissement d'un diagnostic décrivant les axes à mettre en œuvre pour se préserver des crues et le coût global estimé de ces opérations.

<http://www.eptb-loire.fr/>

Passage obligé si l'on veut par la suite établir une demande de subvention pour la mise en œuvre de la diminution du risque inondation.

4^{ÈME} PHASE : IL Y A TOUJOURS DES DOMMAGES COLLATÉRAUX SUITE A UN SINISTRE

- ✘ Perte de confiance des clients, fidèles et à venir : il faut leur redonner confiance dans la régularité du service fourni
- ✘ Perturbation dans les actions engagées, par exemple pour nous transmission de l'entreprise
- ✘ Salariés perturbés : chez nous, 2 salariés ont été très fortement perturbés par le sinistre
- ✘ Valorisation du tènement immobilier qui n'est pas seulement directement lié au sinistre mais au fait d'être déclarée dans une zone à haut risque

EN CONCLUSION

✘ Avant il faut se préparer à avoir un sinistre :

- + Procédure à mettre en place
- + Se rappeler que le choix du type d'assurance est un acte de management fort
- + Se mettre hors risque inondation et autre dans les décisions d'investissement

✘ Pendant

- + Ne pas perdre son sang froid, le dirigeant n'a pas le droit d'être stressé dans ses paroles et ses actes, il est le « Capitaine »
- + Ne pas oublier de faire appel à un expert d'assuré

✘ Après

- + Ne pas entrer en conflit avec son assureur : savoir lâcher du lest car l'important c'est de continuer à être assuré et c'est le chef d'entreprise qui signe le protocole d'indemnisation avec son assureur.